Date de création : 04/03/1997
Date de révision n°3: 17/04/03

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Norme
T01 - 102/12/92

Etiquetage Hygiène et Sécurité

☐ concerné
☒ non concerné

Renferme :
symbole(s) :
phrases de risques :
conseils de prudence :

Raison sociale : EUROCHIMIC - SOCHIPHARM
Adresse : ZI, rue Edouard Bouthier
89500 VILLENEUVE/YONNE

Téléphone : 03.86.87.63.63
Télécopie : 03.86.87.35.35

1. Identification du produit

1.1 Désignation commerciale : **API NETTOYANT VITRES** **Code : DUVIB**

1.2 Fournisseur :
☒ Fabricant
☐ Importateur
☐ Vendeur
Service à contacter : LABORATOIRE

1.3 Types d'utilisation (pour plus de détail, se reporter à la notice technique) :
Entretien des glaces et des vitres.

1.4 Autres données :

2. Composition/informations sur les composants

-Préparation à usage professionnel

-Composants apportant un danger : Alcool isopropylique (CAS : 67-63-00 ; symboles F et Xi ; R11, R36, R67) : 2,5%≤c<10%.

-Impuretés présentant un danger :

-Autres données :

3. Identification des dangers

Lésions si pas de rinçage immédiat et prolongé (15 minutes) à l'eau dès projections oculaires. L'ingestion peut provoquer des vertiges, maux de tête, baisse de tension, nausées, vomissements.

4. Premiers secours

4.1 Contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau pendant 15 minutes.
4.2 Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacryosérum. Consulter impérativement un ophtalmologue.
4.3 En cas d'inhalation :
4.4 En cas d'ingestion : Recours immédiat à l'assistance médicale.
Vêtements souillés : Les retirer et les réutiliser après décontamination

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :
- recommandés : Mousses spéciales pour liquides polaires, poudres, dioxyde de carbone.
- contre-indiqués : Eau en jet. Eviter de pulvériser de l'eau directement sur le fût enflammé pour éviter tout débordement du produit.

5.2 Dangers spécifiques :
5.3 Méthodes particulières d'intervention : Refroidir les récipients à proximité par pulvérisation d'eau.
5.4 Protection des intervenants : Vêtement complet de protection et appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Eliminer toute source d'ignition.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières.
6.3 Méthodes de nettoyage : Récupérer le produit avec un matériau inerte (sable, produit absorbant). Stocker les déchets dans des fûts plastiques spécifiques et étiquetés. Les remettre à un récupérateur agrée. Rincer le sol abondamment à l'eau.

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation :
- Mesures techniques : Refermer les emballages après utilisation. Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- Précautions : Manipuler en évitant les projections. Eloigner toute source d'ignition.
- Conseils d'utilisation : Dans zones ventilées.

7.2 Stockage :
- Mesures techniques : Bacs de rétention. Le sol des locaux sera incombustible et imperméable. Ne pas fumer dans les zones de stockage.
- Conditions de stockage : Récipient bien fermé dans un lieu bien ventilé. Mettre à l'écart du rayonnement solaire, source de chaleur ou d'ignition.
- Matières incompatibles : Acides forts, oxydants puissants.
- Matériaux recommandés : Acier inoxydable, polyéthylène, fer, aluminium.
- Matériaux déconseillés : Certaines matières plastiques.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Mesures d'ordre technique : Respecter les mesures du paragraphe 7. Utiliser dans des zones ventilées. (VLE alcool isopropylique : 400 ppm soit 980 mg/m^3).
8.2 Paramètres de contrôle :
8.3 Equipements de protection individuelle :
- Protection respiratoire :
- Protection des mains : Gants ménagers si risque de contact prolongé.
- Protection des yeux : Lunettes de protection à bords latéraux, lors des transvasements dans d'autres contenants.
- Protection corporelle : Vêtements résistants aux agents chimiques, lors des transvasements dans d'autres contenants.

Prévoir un poste d'eau à proximité (douche et fontaine oculaire si possible).

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Etat physique :
- Forme : Liquide.
- Couleur : Bleu.
- Odeur : Alcoolisée.

9.2 Valeur du pH : 8,5 $\pm$ 0,5
9.3 Température de décomposition : >40°C.
9.4 Point d'éclair (ABEL PENSKY): 56°C.
9.5 Température d'auto-inflammation : 270°C.
9.6 Caractéristiques d'explosivité : Non mesurées.
9.7 Pression de vapeur : Non mesurée.
9.8 Densité de vapeur : Non mesurée.
9.9 Masse volumique : 1,000 $\pm$ 0,005 g/cm^3 à 20°C.
9.10 Solubilité : Miscible à l'eau en toutes proportions.
9.11 Coefficient de partage n-octanol/eau :

10. Stabilité et réactivité

10.1 Stabilité : Stable.
10.2 Conditions à éviter : Température >30°C, étincelles, points d'ignition, flammes, électricité statique.
10.3 Matières à éviter : Acides forts, oxydants puissants.
10.4 Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

11. Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë :
11.2 Effets locaux :
11.3 Sensibilisation :constaté
11.4 Toxicité chronique : Irritation cutanée possible par contact répété.
11.5 Toxicité à long terme :
11.6 Effets spécifiques :

12. Informations écologiques

12.1 Mobilité : Mobile dans l'eau.
12.2 Persistance/dégradabilité :
12.3 Bioaccumulation :
12.4 Ecotoxicité :
12.5 Autres :Les agents tensio actifs sont biodégradables à plus de 90%.

13. Considérations relatives à l'élimination

Rincer à l'eau les flacons vides avant de les jeter. Ces déchets étant considérés comme déchets industriels banals, leur collecte peut être effectuée par la commune elle-même (ou par un district ou syndicat de commune) ou par une entreprise privée avec laquelle un marché est passé. Quant aux fûts, les remettre à un récupérateur agréé. Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur.

14. Informations relatives au transport

☐ **Non concerné** ☒ **Concerné**

	ADR/RID Routier/ferroviaire	I.M.D.G Maritime	OACI Aérien
N° ONU,UN/ID		1987	1987
Désignation officielle		Alcools, n.s.a, Isopropanol en solution	Alcools, n.s.a, Isopropanol en solution
Classe		3	3
Groupe d'emballage		III	III
Etiquette	LQ 1987		FLAMMABLE LIQUID
N° de code danger			

IMDG	Quantités limitées :	**5 L**

IATA	Instructions d'emballage	Quantité maximale par colis :
Avion passager et cargo :	Qté limitée : Y309	10L
	309	60L
Avion cargo :	310	220L

15. Informations réglementaires

Tableau N°84 des maladies professionnelles.
La préparation n'est pas soumise à l'étiquetage conformément aux réglementations communautaires en vigueur.

16. Autres informations

Formule déposée au centre anti-poisons de NANCY. Tél : 03.83.32.36.36